



# PRÉFET DE LA GUADELOUPE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Basse-Terre, le 14 avril 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Une quatorzaine contrôlée dans un hébergement dédié pour tous les arrivants en Guadeloupe

Après avis du Conseil scientifique, la ministre des Outre-mer a décidé d'appliquer une quatorzaine contrôlée pour tous les voyageurs qui arrivent sur les territoires et départements ultramarins.

Cette mesure prendra effet en Guadeloupe, dès ce jeudi 16 avril.

Elle fera l'objet d'une information à toute personne qui souhaite rejoindre le département, en amont de son voyage.

Les arrivants de Cayenne, Fort-de-France et de Paris, qui ne sont pas en transit, seront ainsi conduits dans un lieu d'hébergement dédié où il ne leur sera pas possible de recevoir de visite ni de sortir durant quatorze jours.

Un suivi sanitaire sera effectué sous le contrôle de l'agence régionale de Santé.

Ces dispositions découlent de l'arrêté ministériel du 21 mars dernier qui précise que les seuls déplacements autorisés par transport aérien doivent relever soit d'un motif impérieux d'ordre personnel et familial, soit d'un motif de santé relevant de l'urgence, soit d'un motif professionnel ne pouvant être différé.

Elles renforcent également l'arrêté préfectoral du 25 mars qui prévoyait déjà un confinement strict dans le lieu de résidence déclaré par l'arrivant.

**Toutes ces mesures sont prises pour contenir la propagation du virus en Guadeloupe.**

Numéro vert d'information coronavirus : 0800 130 000

[www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

---

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



[www.guadeloupe.gouv.fr](http://www.guadeloupe.gouv.fr)



[facebook.com/prefecture.guadeloupe](https://facebook.com/prefecture.guadeloupe)



[Twitter.com/prefet971](https://Twitter.com/prefet971)



[www.instagram.com/prefet971](https://www.instagram.com/prefet971)